

# LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX  
RÉPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE  
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.  
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS  
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES ABONNEMENTS, RÉCLAMES & ANNONCES  
Un an ..... 3 »  
Réclames 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> page ..... 0.40  
Annonces 4<sup>e</sup> page ..... 0.20

## LA MENTHOLÉINE

Désinfectant, Aromatique & Antiseptique  
S. KUHN  
13, rue de Belzunce, Paris — Usine à Juvisy

La Mentholéine est un désinfectant de premier ordre qui a le précieux avantage de dégager une odeur des plus agréables.  
La Mentholéine est encore supérieure à la grande majorité des produits similaires, par sa non-toxicité; son emploi est absolument sans danger.  
La Mentholéine est à la fois un désinfectant et un désodorisant énergique, son usage ne nécessite aucune préparation spéciale.  
La Mentholéine peut être employée soit en sel, soit en liquide, et être, sous ces deux formes simplement répandue dans tous les locaux et sur tous les objets à désinfecter.  
La Mentholéine est le plus économique de tous les désinfectants, et son bas prix la met à la portée de toutes les bourses.  
Toutes ces qualités réunies font que la Mentholéine est supérieure à tous les désinfectants connus.

**MODE D'EMPLOI**  
1° Appartements. — Mettre dans une cuillère à bouche de Mentholéine et laisser évaporer; renouveler chaque semaine. Ne pas jeter le résidu, mais l'employer pour la désinfection des water-closets et des évier.  
2° Ateliers, Bureaux, Ecoles, etc. — Faire dissoudre aux cuillères à bouche de Mentholéine dans un litre d'eau arrosé avec cette solution.  
3° Calasses à linge, Eviers, Water-Closets, Boîtes ménagères, etc. — Répandre une cuillère à bouche de Mentholéine.  
4° Chambres de Malades — Dissoudre dans un peu d'eau deux cuillères de Mentholéine et placer cette solution dans l'endroit le plus propice; mettre également quelques grammes de Mentholéine dans le lit.  
5° Écuries, Étables, Poulaiers, etc. — Arroser journellement avec une solution faite dans la proportion de 50 grammes de Mentholéine pour deux litres d'eau. Par ce procédé, la santé des animaux est mieux garantie et les épidémies ont beaucoup moins de prise sur eux.

**PRIX**  
La boîte de 1 kilogram. (brut) 4 fr. — La boîte de 500 gr. (brut) 2 fr. — La boîte de 250 gr. (brut) 1 franc.

**Avis** — Iour doter les contrefaçons, exiger sur chaque boîte la Marque de Fabrique

Extrait de l'analyse chimique de ce produit faite par M. François LEMAITRE, Pharmacien-Chimiste de 1<sup>re</sup> classe, 66, avenue de Paris, à Rueil

Le produit sert utilement de désinfectant en imprégnant l'air où il est d'essence capable de détruire les miasmes et germes qui prennent continuellement naissance dans les endroits contaminés.  
En résumé, le produit présenté me paraît être un excellent désinfectant pouvant rendre d'utiles services.  
Rueil, le 23 septembre 1895

**EN VENTE CHEZ**  
M. HUBY, Imprimeur, 36, rue Saint-Germain NANTERRE, et 22, rue de Maurepas, RUEIL.

**AVIS A TOUS ASSURANCES**  
VIE, INCENDIE, ACCIDENTS  
Conditions avantageuses et remises pour le contractant  
Vérifications gratuites de polices  
Ecrire au Bureau Central, Bourse de Commerce de Paris, rue du Louvre.  
Un courtier passe à domicile pour fournir renseignements.

**A VENDRE BONNE VOITURE d'occasion**  
S'ADRESSER CHEZ M. ROUSSELET  
Marchand de Beurres  
42, Rue Saint-Germain, à Nanterre

**AVIS AU COMMERCE**  
RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX  
Ecrire au Bureau central  
Bourse de Commerce de Paris  
rue du Louvre

Procure des carnets de renseignements des meilleures agences de Paris à des prix très avantageux;  
Procure également des carnets dont les bulletins ne sont payés qu'après avoir été utilisés;  
Le Bureau Central se charge également de Constitution de Sociétés et de tout ce qui a rapport au commerce.  
Renseignements isolés 1 fr. 50 maximum

**PIANOS & INSTRUMENTS DE MUSIQUE**  
**G. FROMONT**  
Accordeur de Pianos  
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56  
NANTERRE

**CYCLES EN TOUS GENRES**  
Paris 1895  
Médaille d'Or  
Bicyclettes depuis 250 francs  
**G.A. BARON**  
Fabricateur et Constructeur  
7, Rue du Chemin-de-Fer, 7  
NANTERRE (Seine)  
Fabrique de Cadres en tous genres. — Travail à façon  
TRAVAIL SOIGNE

**AVIS AUX EMPRUNTEURS**  
Prêts Hypothécaires, Prêts sur Titres  
Prêts sur Mobiliers et Marchandises  
Conditions avantageuses  
Pour renseignements, écrire au Bureau Central, Bourse de Commerce de Paris, rue du Louvre.  
Achats de Nu-Propriétés  
Usufruits et Délégations de Loyers

**CAFÉ-RESTAURANT De la Gare**  
MAISON  
**V. BOUY**  
à NANTERRE (Seine)  
87, Rue du Chemin-de-Fer, 87

**DÉJEUNERS & DINERS à la carte**  
**2 BILLARDS**  
**BIÈRE POUSET**  
Vins à Emporter  
Bureau de Tabac  
**REMISAGE de BICYCLETTES**  
RENSEIGNEMENTS GRATUITS  
Sur les Maisons et Terrains  
**A VENDRE OU A LOUER**

**BANQUE**  
A la Bourse de Commerce de Paris  
Rue du Louvre  
S'adresser au Directeur du Bureau central

Escompte et recouvrement sur Paris et les départements  
Ouvertures de crédit sur garanties  
Ordres de crédit au comptant et à terme  
vente au comptant  
Avances sur tous titres non cotés et livraison immédiate de titres  
Ville de Paris, Crédit foncier  
Obligations de chemins de fer  
Vente à option des valeurs à lots  
Lots Panama, bons du Crédit Foncier  
 Paiement de coupons à 0.25 o/o  
Change de monnaies et billets étrangers

**A LOUER**  
de suite dans maison neuve, 81, rue du Chemin-de-Fer, à Nanterre, à une minute de la gare, beaux appartements à l'instar de Paris, 550 francs par an; et belle boutique propre à tout commerce.

**A VENDRE OU A LOUER A L'AMIABLE à RUEIL (Seine-et-Oise)**  
**Maison Bourgeoise**  
Entre Cour et Jardin d'agrément  
Deux entrées sur le Boulevard et sur la rue, près le Tramway, station de Rueil  
3 Etages. Eau et Gaz  
Pour visiter s'adresser à M. CHALUS, 6, boulevard des Sycomores, Rueil.

**A VENDRE**  
une MACHINE à vapeur de 8 chevaux. — S'adresser au bureau du journal.

**Fabrique d'Echelles en tous genres**  
MARCHE-PIEDS, ESCABEAUX, TABOURETS, CHAISES A BASCULE, ETC.  
Récompenses obtenues aux Expositions d'Horticulture et Industrielles  
4 MÉDAILLES D'OR, 4 MÉDAILLES DE VERMEIL, 7 MÉDAILLES D'ARGENT  
**L. BEAUVAIS**  
46, rue Haute — RUEIL (S.-&-O.)  
Fournisseur des Postes & Télégraphes, de l'usine à Gaz de Rueil & des Tramways à vapeur de Paris à Saint-Germain  
**ARRÊT AUTOMATIQUE POUR ÉCHELLES A COULISSE**  
Système L. BEAUVAIS, Breveté S. G. D. G.  
ACCEPTÉ A L'EXAMEN TECHNIQUE  
**DU RÉGIMENT DES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS**

**Fabrique de Voitures en tous genres**  
NEUF & OCCASION  
**MAISON CIR & C<sup>ie</sup>**  
47, Rue du Chemin-de-Fer, à NANTERRE (Seine)

**LOCATION DE VOITURES A BRAS**  
PEINTURE ET GARNITURE  
**FORGE & CHARRONNAGE**  
**MERCERIE, BONNETERIE, LINGERIE**

**L. COULBAUX**  
14, Rue Saint-Germain, 14  
NANTERRE (SEINE)  
Parfumerie, Modes et Deuil

**IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE**  
**Edmond HUBY**  
22, Rue de Maurepas, 22. — RUEIL  
Maison principale à NANTERRE, 36, Rue Saint-Germain, fondée en 1869  
Travaux de luxe, noir et couleurs  
SPÉCIALITÉ D'AFFICHES & DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITÉ  
BILLETTS DE DÉCÈS, depuis 5 fr. le cent  
Tout client commandant des imprimés commerciaux a droit si cellà lui fait plaisir à l'insertion d'une annonce, une fois, gratuitement.  
**PAPETERIE & ARTICLES DE BUREAUX**  
**COURONNES FUNÉRAIRES EN TOUS GENRES**  
Couronnes pour Sociétés et Cotisations  
Imprimerie HUBY, 36, rue Saint-Germain, à Nanterre, 22, rue de Maurepas, à Rueil.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 6 Août 1896.  
**COMPTE-RENDU**  
Application de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Président : M. Hennape, Maire.  
22 Membres présents. Excusé, M. Le-bouvier.

M. Blocquaux est élu secrétaire pour la session.  
M. le Maire après lecture du procès-verbal et l'inscription à l'ordre du jour des propositions annonce au Conseil qu'il a fait mettre à la disposition de MM. les Reporters de la Presse, entre le public et le Conseil, une table et de quoi écrire pour qu'ils puissent prendre leur notes sur les séances.  
Il engage MM. les Reporters à y prendre place, espérant de cette façon que les comptes-rendus seront relatés d'une façon exacte par les journalistes dignes de ce nom.

M. le Maire fait passer sous les yeux du Conseil, le plan concernant la révision du réseau des routes départementales et chemins de grande communication.

Il rappelle que la préfecture a fait mettre ces projets à l'enquête, dans les communes du département de la Seine que cette enquête est actuellement close et que le Conseil est appelé à donner son avis sur ce projet.  
Il fait remarquer, que si dans le plan ne figure pas la voie projetée du prolongement de l'Avenue de la Grande-Armée, c'est que le plan devait être fait lorsque l'on s'est aperçu de cette omission.  
La notice envoyée à l'appui du plan, complète le projet, lequel figure sous la rubrique n° 5.

L'administration dans une autre notice explicative prévoit dans son réseau le prolongement de l'avenue de la Grande-Armée jusqu'à Carrières-Saint-Denis.  
Dans ces conditions, M. le Maire rappelle les délibérations antérieures du Conseil en date des 16 décembre 1881, 27 mars 1884, 7 août 1886, 17 mai 1887, 17 avril 1888, 22 juillet 1890, 11 novembre 1890, l'engagement du département de faire la route sous condition de fournir les terrains gratuitement et la participation de l'Etat pour un pont dont la dépense a été prévue pour 2 millions environ, et l'engagement pris par les élus du Conseil de faire leurs efforts pour faire aboutir ce projet.

Ceci exposé, le Conseil à l'unanimité donne pleins pouvoirs au Maire pour poursuivre tous les moyens possibles, la réalisation de ce projet, sans toutefois engager les finances de la commune.  
Puis le Maire appuie sur l'utilité qu'il y a à avoir dans la grande vicinalité le Chemin de Colombes et il propose au

Conseil d'émettre un vœu pour le classement dit Chemin de Colombes, comme chemin de grande communication.  
Le conseil adopte cette proposition.

Le Conseil décide que le nombre d'hommes de la subdivision des Sapeurs-Pompiers sera porté de 30 à 41 et autorise l'adépense d'habillement et d'équipement.

Désigne MM. Leclerc et Beaudé, comme délégués pour la révision de la liste des Electeurs consulaires.

Désigne MM. Roy et Blusson comme délégués pour assister à l'adjudication des fournitures de chauffage pour l'hiver prochain.

Adopte les conclusions du rapport de la commission de voirie concernant :

- 1° La rue Fernando ou Villa Petit;
- 2° Les bouches d'égout en bas de la rue Chanzy et à l'angle du boulevard du Sud-Est, avec suppression des cassis à cet endroit et en face le boulevard du Midi; l'établissement d'une bouche d'arrosage en face du n° 8 du boulevard du Midi et une au sommet de la rue de l'Ouest;
- 3° Relèvement des bordures de la rue Thomas-Lemaitre;
- 4° Suppression de la pointe du trottoir près du Pont-de-Biais;
- 5° Déplacement d'un bec de gaz au même endroit et établissement d'un nouveau bec sur la pile gauche du Pont-de-Biais;
- 6° Pose de bouches d'égout au même point;
- 7° Mise en état de viabilité des rues Paul Bert et du Sergent Bobillot, laissant à l'administration le soin de traiter au mieux des intérêts de la commune pour les terrains compris dans les alignements de ces deux rues; établissement de becs de gaz dans ces deux rues.

Adopte les conclusions de la commission des travaux pour les travaux à exécuter à l'Ecole des garçons, vote la dépense s'élevant à 24,675 fr., demande un secours sur les fonds départementaux et décide que les travaux seront exécutés par les entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien.

Emet un avis favorable à la demande de De Mil comme soutien de famille.

Adopte le rapport de la commission des Finances qui conclut à l'acquisition des Dahlias placés au square moyennant 110 fr.

Sur une observation d'un des Membres du Conseil, Monsieur le Maire est amené à donner connaissance de deux lettres de personnes qui protestent très énergiquement contre les moyens qui ont été employés pour obtenir leur signature sur une pétition.

Cette pétition aurait trait à la création d'une route sur le boulevard du Nord prolongé.  
Monsieur le Maire dit qu'il ne connaît pas la dite pétition.

M. le Maire rappelle la proposition faite à la dernière séance par M. Leclerc au sujet de l'utilité pour le public d'avoir un journal officieux ou officiel relatant sans parti pris les rapports des commissions, — les comptes rendus exacts des séances du Conseil, — les délibérations prises.

Le Conseil renvoie la question à la Commission du budget.

Le Conseil renvoie à la Commission des finances une proposition concernant un groupe scolaire au Petit-Nanterre.

Renvoie à la commission des Fêtes une proposition relative à une fête d'automne.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la communication d'une lettre annonçant que satisfaction était donnée par l'arrêt à Nanterre du train 59, partant de Paris à 4 h. 29.

Il renouvelle le vœu tendant à obtenir la création d'un train entre 7 h. 50 et 8 h. 50 du soir.

Il demande également que les ouvriers soient admis au train entre 8 et 9 h. du matin.

Il renvoie à la prochaine séance la proposition de M. Rotty tendant à obtenir une réduction pour les abonnements et le prix des billets.

Il donne acte à M. le Maire de la communication d'une lettre préfectorale concernant le projet de prolongement du boulevard du Nord avec passage sous la ligne du Chemin-de-Fer.

Le Conseil renvoie à la commission des Eaux et du Gaz :

- 1° Une pétition concernant le gaz, les eaux sur le boulevard Thiers et de la Seine;
- 2° Les propositions concernant l'établissement de diverses bornes-fontaines, notamment au Petit Nanterre et à l'intérieur du cimetière;
- 3° Les propositions concernant l'établissement de nouveaux becs de gaz ainsi que la révision des heures d'extinction pour tous les becs existants.

Le Conseil adhère à la Ligue Paris-Banlieue pour les trains de nuit, les trains ouvriers et l'empoisonnement de la Seine et délègue MM. Hennape, maire et M. Roy pour assister aux réunions du comité de cette Ligue.

Le Conseil renvoie à la commission de voirie :

- 1° La proposition concernant l'établissement d'un abreuvoir;
- 2° Une lettre de l'Union Vélocipédique de France;
- 3° La viabilité du boulevard National;

4° Les réclamations concernant la rue des Amandiers et la rue des Rosiers;

5° Suppression d'une bouche d'égout à l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue du Chemin-de-Fer;

6° Balayage des ruisseaux par un cantonnier;

7° La question d'établissement de diverses boîtes aux lettres;

8° La question d'abattage d'arbres sur la place de la Fête.

Le Conseil renvoie à la commission des travaux :

1° La proposition d'établissement de bancs sur le boulevard de la Seine, et boulevard Thiers;

2° Une circulaire préfectorale concernant la création d'une école pratique d'industrie.

Le Conseil renvoie à la commission des finances la question de fourniture des cerceaux par les menuisiers.

Le Conseil renvoie à la commission d'hygiène :

- 1° La proposition concernant l'établissement d'urinoirs;
- 2° Un vœu du Conseil d'arrondissement de Sceaux tendant à la création d'ouvrirs cantonaux et d'asiles de nuit;
- 3° La question d'application du décret de 1852 pour le déversement des eaux à l'égout et par la question du Tout à l'Égout;
- 4° La question de déversement de maisons de vidanges derrière la Maison départementale.

Le Conseil, consulté sur les heures d'entrée et de sortie pour la classe du matin, est d'avis que cette classe ait lieu de 8 à 11 h. pendant l'hiver et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2 pendant l'été.

Le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'admettre, les Receveurs municipaux spéciaux à la Caisse de retraites instituée par le décret du 24 juin 1865.

Il renvoie à la commission du budget, le projet de couverture de l'égout de la route de Chatou.

Il donne acte à M. le Maire de la communication de ses arrêtés concernant l'enlèvement des ordures ménagères et de la demande qu'il a adressée à la Préfecture pour la continuation de l'égout de la rue du Chemin-de-Fer jusqu'à la Gare.

La séance est levée à 11 h. 45.

**Distribution Solemnelle des Prix**  
DES  
**ÉCOLES COMMUNALES**  
A 3 h. 1/2, l'ouverture de la Cérémonie a été faite par la fanfare qui nous a fait entendre une brillante polka.

Après, M. Hennape, maire, prononça le discours ou plutôt le rapport suivant sur la situation actuelle de nos écoles.

MESDAMES, MESSIEURS, JEUNES ÉLÈVES, Délégué par M. le Préfet de la Seine pour présider la distribution de prix de nos écoles communales je remercie la nombreuse assistance d'avoir bien voulu répondre à l'appel qui lui a été adressé pour venir applaudir nos jeunes enfants et entendre, non un discours, mais un rapport sur nos écoles.

Vous le voyez, jeunes gens, et jeunes filles, la municipalité et ceux qui s'intéressent sincèrement à l'instruction, ont tenu à honneur de venir constater les efforts que vous avez pu faire dans l'année scolaire.

Je puis vous assurer ainsi de leur sollicitude pour ce tout ce qui touche à votre éducation morale, intellectuelle et physique.

Je suis ici interprète en venant vous dire qu'ils ne négligeront rien, dans les limites du possible, pour amener des améliorations dans tout ce qui peut vous toucher.

**École des Filles.** Une élève la jeune Aline Rouleau ayant manifesté le désir de suivre les cours d'une école professionnelle de Paris, a été présentée le 16 juillet, aux examens d'admission à l'école municipale de la rue Bossuet; elle est admise 27 sur 121.

Aux concours de chant entre toutes les écoles des Cantons d'Asnières, de Courbevoie, et de Puteaux, nos élèves ont obtenu, en division supérieure, le 4<sup>e</sup> prix d'exécution.

Notre école se trouve actuellement divisée en 4 classes qui comptent savoir :

1<sup>re</sup> classe, Maitresse, Mlle Turlure; 19 élèves.  
2<sup>e</sup> » » Mlle Desloges; 25 »  
3<sup>e</sup> » » Mlle Bessis; 45 »  
4<sup>e</sup> » » Mlle Bouteloup; 65 »  
en tout 155 »

Cette année, nous remarquons qu'il y a comparativement à l'année précédente, 30 élèves de moins.

Cela provient de la création d'une école au Petit-Colombes et d'une autre au Rond-Point des Bergères. Toutefois vu l'augmentation de la population et les succès obtenus au certificat d'études et de la modification projetée à l'école du Petit-Colombes, nous devons prévoir de nous voir augmenter nos élèves à la rentrée. De plus dans un but d'émulation, la Caisse des écoles sera saisie d'une proposition tendant à donner des récompenses semestrielles en vêtements à certains enfants pour les mettre ainsi, comme à la cantine scolaire, tous sur le même pied d'égalité.

L'appellera particulièrement l'attention de nos élèves et des maîtres sur les cours de couture si utiles dans les ménages.

L'état moral et intellectuel est bon. Il y a parmi les élèves peu de cas d'indisposition. Nous le devons surtout à l'état sanitaire de l'école où les enfants, sans être trop nombreux dans chaque classe, ont l'air voulu pour aider au développement de leurs forces physique et leur croissance.

**Écoles des Garçons.** Moins heureux cette année, à l'école des garçons nous ne comptons que 7 lauréats; nous espérons que l'an prochain, sous l'habile direction de votre nouveau directeur, dont le zèle, le dévouement et le bon vouloir sont connus, nous compterons comme par le passé les succès de cette école.

A cet égard qu'il me soit permis au nom de la population, de payer une dette de reconnaissance, en envoyant à l'ancien Directeur M. Marçq tous nos remerciements pour avoir pendant 33 ans et 3 mois de loyaux services, dont 19 années à Nanterre, rempli fidèlement ses fonctions et fait de son école une des premières du département. (Applaudissements)

Dans ces remerciements, je n'oublierai pas non plus son ancien collaborateur, M. Salomon. (Applaudissements)

Ce sont ces changements répétés dans le corps enseignant de l'école qui survenus pendant le cours de l'année scolaire ont influé sur l'esprit de suite des élèves qu'on préparait au certificat d'études, et ont amenés dans les classes, une certaine faiblesse, qui ne se représentera pas à l'avenir.

En somme l'instruction est bonne, et j'ai tout lieu de féliciter les professeurs de l'école des garçons, pour la façon dont ils ont rempli leurs fonctions et en particulier mes éloges, s'adressent à M. Carlier. (Applaudissements)

En somme, notre école de garçons se trouve actuellement composée ainsi :

1<sup>re</sup> classe, professeur, M. Carlier; 20 élèves.  
2<sup>e</sup> » » M. Bucy; 34 »  
3<sup>e</sup> » » M. Fremont; 45 »  
4<sup>e</sup> » » M. Suard; 73 »  
5<sup>e</sup> » » M. Wantz suppléant; 79 »  
en tout 251 élèves.

Comme vous le remarquerez, il y a lieu de décharger la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> classe comprenant à elles seules 152 élèves; la création d'une 6<sup>e</sup> classe s'impose pour la rentrée. Elle fait du reste l'objet d'une demande de M. le Directeur.

Cette année, il y a eu une trentaine d'élèves de moins que les années précédentes. Cela provient des mêmes circonstances qui se sont produites à l'école des Filles, mais là aussi nos renseignements, vu les améliorations projetées, nous permettent d'espérer qu'à la rentrée ces vides seront comblés.

Notre attention a été surtout attirée sur les travaux d'hygiène urgents à faire aux bâtiments des écoles dans l'intérêt et pour la santé des enfants et des professeurs. Le mobilier scolaire est en outre dans un triste état et a besoin d'être remplacé complètement.

Le conseil sur la proposition de sa commission se prononcera sous peu sur ces améliorations urgentes et indispensables et verra à mettre les tables de travail plus en rapport avec la structure des enfants. Navette en effet par sa position près du Mont Valérien, avec ses boulevards ombragés et l'air sain qu'on y respire, malgré parfois quelques infections passagères, est un pays où les enfants sont en général plus robustes que dans les autres localités du département de la Seine; ce qui explique que la moyenne étant dépassée le matériel doit être choisi en conséquence.

Monsieur le Directeur a aussi appelé mon attention sur l'utilité pour les enfants qu'il y aurait à ajouter à notre enseignement celui de l'agriculture théorique et pratique dans la mesure du possible. Là aussi nous espérons, mais sans grever le budget, lui donner satisfaction en utilisant un champ d'expérience.

M. le Directeur a en outre l'intention de développer tout ce qui touche le chant et la musique, afin de préparer une pépinière pour les sociétés communales. Elle a aussi l'intention de porter à la gymnastique pour aider au développement du corps et préparer la jeunesse aux exercices militaires.

Ce qui nous a frappé, c'est surtout son projet sur les cours municipaux.

Monsieur le Directeur m'a signalé la situation particulière qui existe à l'école des garçons après les classes du jour, situation qui n'est pas légale et qui ne pourra se continuer sans engager la responsabilité du Directeur.

L'administration préfectorale avait demandé aux Municipalités de créer des classes dites « classes de garde » pour retenir après 4 heures un certain nombre d'enfants dont les parents ne rentrent qu'assez tard. Dans la pensée de l'administration cette classe de garde ne doit être qu'un bénéfice des familles nécessiteuses qui ne peuvent réellement pas surveiller leurs enfants de 4 à 6 heures.

Nanterre entrant dans ces vues, à sa classe de garde qui fonctionne avec une moyenne de 35 à 40 élèves (elle est faite par M. Carlier.)

Toutefois, il est à remarquer que tous les enfants y sont admis sans condition, quelque soient l'âge et la position des parents.

Cette classe est réglementaire parce qu'elle est reconnue de l'administration et rétribuée par la Municipalité.

Mais à côté de celle-là, il existe en même temps c'est-à-dire après 4 heures, des cours libres payants faits par les instituteurs adjoints. Ces classes jouissant de la plus grande indépendance, parce que les cours y sont irréguliers et échappent à tout contrôle administratif, les enfants y viennent et en sortent à des heures différentes; ils sont donc au moins bien surveillés dans la cour et dans l'établissement, la durée de l'étude est irrégulière, on sort individuellement de sorte qu'il y a un va et vient continuel.

Dans ces conditions, il est facile de comprendre que les mêmes élèves auxquels le Directeur s'efforce de faire prendre les habitudes d'exactitude, de discipline dans les classes du jour, redeviennent trop libres le soir et que le fruit de ces efforts est en partie perdu.

Le Directeur ne peut ni intervenir, ni réglementer parce que ces cours ne sont ni organisés, ni reconnus par l'administration.

D'ailleurs la Direction de l'enseignement n'admet pas que des cours payés directement à l'instituteur aient lieu dans l'école; il y a de sérieuses raisons pour cela.

Enfin le Directeur est absolument responsable de tout ce qui se passe dans l'établissement; il peut arriver une affaire, un accident dont il aurait à rendre compte et qu'il doit prévoir. Cependant dans l'intérêt de nombreuses personnes âgées ayant leurs enfants à l'école et qui réclament le maintien des cours après 4 heures; dans l'intérêt aussi du personnel qui bénéficie de ces cours, le directeur a été conduit à rechercher une organisation nouvelle qui aurait l'approbation de l'administration, et offrirait toutes les conditions d'ordre, de discipline, de bonne direction des études. Ces cours fonctionneraient sous les auspices de la Municipalité et sous la direction et la responsabilité du Directeur; de plus, ils ne seraient pas onéreux pour la commune.

Voici le projet de règlement qu'il m'a soumis et qui pourrait servir de base à l'organisation des cours :

1. Il sera créé à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1896, à l'école des garçons de Nanterre des cours dits : Cours Municipaux.

2. Ces cours auront lieu tous les jours de classe de 4 h. 1/2 à 6 heures, les enfants pourront rester immédiatement après la sortie de 4 heures sous la surveillance d'un maître.

3. Les parents dont les ressources insuffisantes auront été constatées et qui ne sont pas en état de garder leurs enfants après 4 heures seront admis gratuitement à ces cours.

4. Il y aura un cours élémentaire, un cours moyen, et un cours supérieur.

5. Les enfants trouveront dans cette classe la répétition de leurs devoirs et de leurs leçons; les explications nécessaires de plus une leçon supplémentaire sera faite chaque jour (en demi-heure).

6. Pour les élèves âgés de 10 ans, il sera faite un cours d'Anglais et d'Allemand en 2 années comprenant 2 leçons par semaine pour chaque langue. Les élèves qui se destinent au Commerce ou à entrer dans les écoles primaires supérieures de plus une leçon supplémentaire de grammaire sera faite chaque jour.

7. Les cours municipaux seront placés sous la surveillance et la direction du Directeur de l'école.

Nous espérons qu'il sera donné une suite favorable à ce projet qui va être soumis au conseil et qui en définitive, ne coûtant rien à la Ville, rendant de réels services aux familles, sera cette fois dans une demande de M. le Directeur.

de vue de l'administration. (Marques d'approbation)

J'ajouterai quelques mots au sujet de nos écoles, au point de vue général.

En ce qui concerne nos cours d'adultes, il est à regretter qu'ils ne soient pas suivis régulièrement et soient peu fréquentés.

En revanche notre cantine scolaire a continué à rendre de réels services aux enfants et a permis de secourir une dizaine d'enfants vraiment malheureux.

À la rentrée, la commission scolaire fonctionnera et nous espérons que les parents comprendront la nécessité d'envoyer régulièrement leurs enfants aux classes.

Je saisisrai la Caisse des écoles d'un système de chez l'enfant, l'ordre et l'économie de façon à bon point centimes pour arriver à développer et faciliter aux jeunes gens plus tard sous le développement, un prêt journalier plus important, et aux jeunes filles à leur majorité, une petite dot. (Marques d'approbation)

Notre aimable et sympathique Directeur dont la compétence au point de vue de l'organisation d'une colonie scolaire ou d'excursion de vacances est si connue à Paris, nous a fait ressortir les avantages des voyages agréables, instructifs, et hygiéniques que les élèves pourraient faire, avec les subventions du Conseil général et des secours de la Caisse des écoles, ainsi que des réductions de 50 o/o accordées aux élèves par les compagnies de chemin de fer.

Toutefois, je dois ajouter que le nouveau bureau de la caisse des écoles n'ayant pu encore prendre connaissance des délibérations, il m'est difficile de pouvoir malgré mon désir, laisser espérer aux élèves qui partent cette année de l'école, ce genre nouveau d'excursion que nous aurions désiré leur faire.

Mais s'il ne nous est pas possible de nous prononcer cette année sur ce projet, nous verrons à le remettre en exécution pour l'an prochain.

S'adressant plus spécialement aux élèves, le maire ajoute :

Comme vous le voyez, jeunes élèves, par la nombreuse nomenclature qui vient de vous être formée, vous vous rendez compte de l'étendue des sacrifices que la commune s'impose pour vous, et qu'elle compte s'imposer encore pour votre instruction primaire.

En prenant ainsi souci de vous, c'est qu'elle entend qu'un jour vous lui rendiez sous diverses formes de la nation et maintes fois vous recevrez dans la seconde l'éducation physique et intellectuelle reposant sur des bases raisonnées et indispensables à l'homme de l'époque actuelle.

Nous vous instruirons!... Mais, et ce doit être le but suprême de l'éducation, nous formerons votre cœur, votre jugement.

Nous déposerons dans votre conscience les principes moraux qui devront vous guider dans les actes de votre vie, — que votre âme a des vues plus hautes, — et vous développerez autour de vous ces sentiments, qui ne sont du reste que l'application des idées préconisées par notre République!...

Ainsi vous mériterez de la Patrie! (Applaudissements prolongés)

Ensuite la parole est à M. Girault, le directeur de l'école communale des garçons, qui au nom de tous les maîtres et maîtresses prononce l'allocution suivante :

Chers Enfants, N'avez crainte, ce n'est pas un discours que je veux vous faire! Mais pour la première fois dans l'intérêt de nombreuses personnes âgées ayant leurs enfants à l'école et qui réclament le maintien des cours après 4 heures; dans l'intérêt aussi du personnel qui bénéficie de ces cours, le directeur a été conduit à rechercher une organisation nouvelle qui aurait l'approbation de l'administration, et offrirait toutes les conditions d'ordre, de discipline, de bonne direction des études. Ces cours fonctionneraient sous les auspices de la Municipalité et sous la direction et la responsabilité du Directeur; de plus, ils ne seraient pas onéreux pour la commune.

Voici le projet de règlement qu'il m'a soumis et qui pourrait servir de base à l'organisation des cours :

1. Il sera créé à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1896, à l'école des garçons de Nanterre des cours dits : Cours Municipaux.

2. Ces cours auront lieu tous les jours de classe de 4 h. 1/2 à 6 heures, les enfants pourront rester immédiatement après la sortie de 4 heures sous la surveillance d'un maître.

3. Les parents dont les ressources insuffisantes auront été constatées et qui ne sont pas en état de garder leurs enfants après 4 heures seront admis gratuitement à ces cours.

4. Il y aura un cours élémentaire, un cours moyen, et un cours supérieur.

5. Les enfants trouveront dans cette classe la répétition de leurs devoirs et de leurs leçons; les explications nécessaires de plus une leçon supplémentaire sera faite chaque jour (en demi-heure).

6. Pour les élèves âgés de 10 ans, il sera faite un cours d'Anglais et d'Allemand en 2 années comprenant 2 leçons par semaine pour chaque langue. Les élèves qui se destinent au Commerce ou à entrer dans les écoles primaires supérieures de plus une leçon supplémentaire de grammaire sera faite chaque jour.

7. Les cours municipaux seront placés sous la surveillance et la direction du Directeur de l'école.

Nous espérons qu'il sera donné une suite favorable à ce projet qui va être soumis au conseil et qui en définitive, ne coûtant rien à la Ville, rendant de réels services aux familles, sera cette fois dans une demande de M. le Directeur.

vois, et elle n'a rien ménagé pour cela.

Aussi avais-je raison de dire que vous êtes les enfants favorisés; demandez-le plutôt à votre père, à votre grand-père; ils vous le diront l'immense progrès réalisé depuis le temps où ils étaient écoliers comme vous! Et ils en ont eu que plus de mérite de s'être instruits dans ces temps plus coûteux, plus difficiles!

Vous, mes amis, vous n'avez aujourd'hui qu'à vous présenter dans nos écoles : de bons maîtres vous y attendent, et vous y trouvez, sans frais, tout ce qui est nécessaire pour vous instruire. Nous ne vous demandons qu'une seule chose, de la bonne volonté, le reste ira tout seul.

Vous apprendrez bientôt, peut-être trop tôt, mes chers amis, qu'aujourd'hui la vie est une lutte, une lutte souvent bien dure! Oui, il faut lutter ferme pour se caser, pour faire son chemin, pour arriver au but, pour s'assurer de l'avenir, trop souvent incertain!

Et savez-vous qui arrive le plus vite, qui est le vainqueur? Vous le devinez sans doute, c'est celui ou celle dont la jeunesse a été bien employée à l'école; c'est celui qui, par sa conduite, son travail, a le mieux développé ses facultés morales et intellectuelles. Applaudissements.

Dans notre beau pays de France, dans notre République, il n'y a plus de parias; dans les hommes sont libres, ils ont tous les mêmes droits; l'instruction y est non seulement donnée gratuitement, mais elle est obligatoire : c'est à vous, mes enfants, d'en bien profiter.

Mais la liberté impose aussi des devoirs, et c'est justement pour que vous connaissiez mieux vos devoirs que la République a fait de l'instruction une obligation qui doit rendre le peuple plus éclairé et plus heureux.

Venez donc dans nos écoles, chers enfants! Venez-y avec plaisir et restez avec nous le plus longtemps possible!

Laissez-vous conduire : c'est la bonne voie que nous vous indiquons, suivez-la.

L'école est une seconde famille. Si, dans la première vous y trouvez les soins maternels et ce qui est nécessaire pour pouvoir à votre existence, vous trouverez et vous recevrez dans la seconde l'éducation physique et intellectuelle reposant sur des bases raisonnées et indispensables à l'homme de l'époque actuelle.

Nous vous instruirons!... Mais, et ce doit être le but suprême de l'éducation, nous formerons votre cœur, votre jugement.

Nous déposerons dans votre conscience les principes moraux qui devront vous guider dans les actes de votre vie, — que votre âme a des vues plus hautes, — et vous développerez autour de vous ces sentiments, qui ne sont du reste que l'application des idées préconisées par notre République!...

Ainsi vous mériterez de la Patrie! (Applaudissements prolongés)

Ensuite la parole est à M. Girault, le directeur de l'école communale des garçons, qui au nom de tous les maîtres et maîtresses prononce l'allocution suivante :

Chers Enfants, N'avez crainte, ce n'est pas un discours que je veux vous faire! Mais pour la première fois dans l'intérêt de nombreuses personnes âgées ayant leurs enfants à l'école et qui réclament le maintien des cours après 4 heures; dans l'intérêt aussi du personnel qui bénéficie de ces cours, le directeur a été conduit à rechercher une organisation nouvelle qui aurait l'approbation de l'administration, et offrirait toutes les conditions d'ordre, de discipline, de bonne direction des études. Ces cours fonctionneraient sous les auspices de la Municipalité et sous la direction et la responsabilité du Directeur; de plus, ils ne seraient pas onéreux pour la commune.

Voici le projet de règlement qu'il m'a soumis et qui pourrait servir de base à l'organisation des cours :

1. Il sera créé à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1896, à l'école des garçons de Nanterre des cours dits : Cours Municipaux.

2. Ces cours auront lieu tous les jours de classe de 4 h. 1/2 à 6 heures, les enfants pourront rester immédiatement après la sortie de 4 heures sous la surveillance d'un maître.

3. Les parents dont les ressources insuffisantes auront été constatées et qui ne sont pas en état de garder leurs enfants après 4 heures seront admis gratuitement à ces cours.

4. Il y aura un cours élémentaire, un cours moyen, et un cours supérieur.

5. Les enfants trouveront dans cette classe la répétition de leurs devoirs et de leurs leçons; les explications nécessaires de plus une leçon supplémentaire sera faite chaque jour (en demi-heure).

6. Pour les élèves âgés de 10 ans, il sera faite un cours d'Anglais et d'Allemand en 2 années comprenant 2 leçons par semaine pour chaque langue. Les élèves qui se destinent au Commerce ou à entrer dans les écoles primaires supérieures de plus une leçon supplémentaire de grammaire sera faite chaque jour.

7. Les cours municipaux seront placés sous la surveillance et la direction du Directeur de l'école.

Nous espérons qu'il sera donné une suite favorable à ce projet qui va être soumis au conseil et qui en définitive, ne coûtant rien à la Ville, rendant de réels services aux familles, sera cette fois dans une demande de M. le Directeur.

publions en bloc à la fin de ce compte-rendu.

Les jeunes filles à leur tour chantent un charmant cœur : *Sous l'Aubépine* qui a été très bien exécuté.

On a beaucoup remarqué qu'elles avaient fait des progrès très réels depuis la dernière fois qu'on les avait entendues.

Puis lecture du palmarès des dernières classes de l'école des garçons.

Morceaux exécutés par la fanfare. Lecture du palmarès des filles 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classe.

Chœur des jeunes garçons. Lecture du palmarès des garçons 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classe.

Morceau par la fanfare. Et pour finir pour s'en aller sur un agréable souvenir, charmant chœur par les jeunes filles.

La fanfare fait entendre les mâles accents de la Marseillaise, et tout le monde se retire charmé.

Les enfants heureux, au possible, des magnifiques prix qui leur avaient été décernés et les parents encore plus heureux de voir la joie répandue sur tous ces charmants visages.

**ÉCOLE DE GARÇONS**

Liste des Elèves qui ont été le plus récompensés

1<sup>re</sup> Classe. — Prix d'Honneur, offert par M. Hennape, Maire de Nanterre, à l'élève Baudart, Fernand.

Prix d'Excellence, offert par le Conseil Municipal de Nanterre, à l'élève Lancelot François.

Prix d'Excellence, offert par M. Féron, Conseiller général, à l'élève Hinaut René.

Prix d'Excellence, offert par M. Féron, Conseiller général, à l'élève Hinaut René.

Prix d'Excellence, offert par M. Féron, Conseiller général, à l'élève Hinaut René.

Prix d'Excellence, offert par M. Féron, Conseiller général, à l'élève Hinaut René.

Prix d'Excellence, offert par M. Féron, Conseiller général, à l'élève Hinaut René.

Prix d'Excellence, offert par M. Féron, Conseiller général, à l'élève Hinaut René.

Prix d'Excellence, offert par M. Féron, Conseiller général, à l'élève Hinaut René.

Prix d'Excellence, offert par M. Féron, Conseiller général, à l'élève Hinaut René.

Prix d'Excellence, offert par M. Féron, Conseiller général, à l'élève Hinaut René.

Prix d'Excellence, offert par M. Féron, Conseiller général, à l'élève Hinaut René.

Prix d'Excellence, offert par M. Féron, Conseiller général, à l'élève Hinaut René.

Prix d'Excellence, offert par M. Féron, Conseiller général, à l'élève Hinaut René.

Oswald Marcel, livret de 5 fr., don d'un anonyme.

2<sup>e</sup> Classe. — Hinaut René, livret de 10 fr. de la Caisse des Ecoles. Pinoteau Edouard, livret de 10 fr. de la Caisse des Ecoles. Demange Edouard, livret de 5 fr. de la Caisse des Ecoles.

3<sup>e</sup> Classe. — Hurcet René, livret de 5 fr. de la Caisse des Ecoles. Champy François, livret de 5 fr. de la Caisse des Ecoles.

Concours à l'examen de l'Externat gratuit dans les Ecoles primaires supérieures de la Ville de Paris.

Ont été reçus : Baudart : 29. — Lancelot : 77. (1<sup>re</sup> classe). — Bisset : 231. — Brocheton : 962. Elèves reçus au Certificat d'Études primaires :

1<sup>re</sup> Classe. — Jarry, Coulboux, Hautmont, Hendrick, Ruffelard.

2<sup>me</sup> Classe. — Hinaut, Pujos. Rentrée fixée au 2 Octobre. — Classes de vacances du 24 août au 17 septembre.

**ÉCOLE DES FILLES**

Noms des Elèves ayant obtenu le plus de nominations :

4<sup>e</sup> Classe. — 2<sup>e</sup> Division. — Henriette Felder, Léonie Gerbault, Lucie Lemaître, Blanche Vilbard, Suzanne Brucelles.

1<sup>re</sup> Division. Eugénie Rémy, Gatrielle Fosset, Renée Chaillou, Marthe Asselman, Marie Poupard.

Prix d'Excellence. — Gabrielle Charmaison. Prix d'Honneur. — Jeanne Meunier.

3<sup>e</sup> Classe. — 2<sup>e</sup> Division. — Clotilde Meleux, Amélie Marquillier, Louise Ranson, Marie Montandon, Yvonne Quatrebœufs, Andrée Rochat, Herminie Moreau.

1<sup>re</sup> Division. — Louise Girard, Alice Houchard, Alice Lavau, Yvonne Girard, Mathilde Wilhelm, Pauline Blancheteau.

Prix d'Excellence, offert par les Membres du Comité de la Bibliothèque : Marie Steib.

Prix d'Honneur, offert par M. Hennape, Maire de Nanterre : Adrienne Lasserre.

2<sup>e</sup> Classe. — 2<sup>e</sup> Division. — Jeanne d'Hennin, Claire Hamel, Berthe Chaillet, Marie-Louise Chrétiennot, Céline Fournier.

1<sup>re</sup> Division. — Alphonsine Vincent, Louise Lesage, Marie Vaillard, Emilie Gérard, Louise Delahaye, Eugénie Clave.

Prix d'Excellence, offert par les Membres du Comité de la Bibliothèque : Suzanne Gutelle.

Prix d'Honneur, offert par M. le Préfet de la Seine, au nom du Conseil général : Elisa Clouet.

1<sup>re</sup> Classe. — 2<sup>e</sup> Division. — Alice Vogt, prix offert par la Caisse des Ecoles; Florentine Jacquet, prix offert par la Caisse des Ecoles; Emma Steib, prix offert par M. Féron, Conseiller général; Jeanne Franck, Marie Vacher, Jeanne Bodet, Andrée Dumont, Lucie Joulin, Marguerite Méleux, Claire Méleux.

Prix d'Excellence, offert par M. Rotty, adjoint au Maire : Alice Limoussin.

Prix d'Honneur, offert par le Conseil municipal : Hélène Renard.

1<sup>re</sup> Division. — Prix offerts par M. le Préfet de la Seine, au nom du Conseil général : Céline François et Eudoxie Chaffraix.

Prix d'Honneur, offert par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : Aline Rouleau.

Examens du certificat d'études primaires : 13 élèves présentés, 13 élèves reçus : Jeanne Bodet, Andrée Dumont, Jeanne Franck, Florentine Jacquet, Lucie Joulin, Louise Laborde, Alice Limoussin, Claire Méleux, Marguerite Méleux, Hélène Renard, Emma Steib, Marie Vacher, Alice Vogt.

offert par la Caisse des Ecoles; Pauline Hanquingant, 1 livret de 5 francs offert par M. Nézot, adjoint au Maire; Marie Vaillard, Emilie Gérard, Alphonsine Vincent, Marie Montandon, Berthe Bétel, 1 livret de 5 francs offert par la Caisse des Ecoles.

Cours d'adultes. — Elèves récompensés : Mmes Marie Duplaine; Laure Breton, Adèle Delahaye et Zélie Marteau.

La Société de secours mutuels dont M. Hude faisait partie avait envoyé une délégation.

La Société ouvrière des jardiniers, ainsi que la Fanfare de Nanterre, rendaient hommage, l'une à leur ancien patron et l'autre à leur ex-chef.

Sur tout le parcours, des marches funèbres ont été exécutées par les musiciens de la Fanfare auxquels étaient venus se joindre des musiciens des environs et plus particulièrement de la Société musicale « La Renaissance de Chatou », qui toujours a manifesté une profonde amitié pour M. Hude.

Tous venaient donner un témoignage de leur sympathie à l'homme qui avait rendu de signalés services aux sociétés de musique et aux musiciens.

En effet, de 1842 à 1887, c'est-à-dire pendant 45 ans, M. Hude a fait partie de la fanfare de Nanterre, et pendant ce long stage il a formé de nombreux et bons élèves.

Pendant son passage à la Société, il avait su, par son esprit d'initiative, sa cordialité et son affabilité, s'allier tous les cœurs; aussi lors de sa retraite, les membres exécutants l'avaient nommé directeur honoraire.

Nous nous associons de tout cœur aux manifestations de sympathiques regrets qui ont été donnés au défunt et nous envoyons à sa famille l'expression de nos douloureux regrets et de la vive part que nous prenons à sa douleur.

**DISTRIBUTION DES PRIX**

**Aux Elèves des Ecoles de St-Vincent-de-Paul**

Pendant que nous assistions à la distribution des prix aux élèves des écoles communales avait également lieu la distribution des prix aux élèves de l'école des sœurs de St-Vincent-de-Paul en voici le résumé : que nous compléterons s'il y a lieu.

Les sœurs de St-Vincent-de-Paul comptent actuellement parmi les élèves de leur école de Sacré-Cœur, à Nanterre, neuf certific